

L'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat ait lieu au Conseil municipal sur les orientations générales du budget, sur les engagements pluriannuels, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette dans un délai de 2 mois précédant l'examen de celui-ci. Ce débat doit permettre au Conseil municipal d'échanger sur les orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif.

## **1- Eléments de contexte économique**

### **1-1 Au plan national et international**

Ces deux dernières années, la croissance mondiale et les perspectives futures se sont détériorées. L'OCDE estime la croissance du PIB mondial à 2,9 % et autour de 3 % en 2020-2021. Aux Etats-Unis, la croissance du PIB devrait ralentir à 2 % à l'horizon 2021. Au Japon et dans la zone Euro, elle devrait se situer à 0,7 % et 1,2 %. En Chine, on prévoit une croissance fléchissant à 5,5 % vers 2021, mais l'épidémie de coronavirus pourrait avoir des répercussions plus négatives. Les économies émergentes devraient connaître une reprise modeste.

L'OCDE se dit préoccupée par plusieurs points :

- l'absence d'orientations stratégiques pour faire face au changement climatique et à la révolution numérique.
- le changement de l'ordre multilatéral qui régulaient les échanges et équilibres géopolitiques.

Cette situation crée une forte incertitude qu'il devient urgent de juguler à travers l'action publique. L'OCDE préconise à cet effet une orientation claire des politiques de transition vers une croissance durable, sur fonds de révolution numérique et de défis liés au climat, afin de déclencher une accélération de l'investissement. L'OCDE préconise également d'agir pour une plus grande prévisibilité et transparence de la politique commerciale. Enfin elle recommande une action coordonnée des politiques fiscales et monétaires.

En ce qui concerne la France en particulier, la croissance du PIB serait confirmée à 1,2 % en 2019, contre 0,5 % en Allemagne et 0,3 % en Italie. Selon la Banque de France, elle se tasserait à 1,1 % en 2020, avant de revenir à 1,3 % en 2021 et 2022. En 2019 et 2020, la dégradation de l'environnement international se traduirait par un ralentissement marqué des exportations. En France néanmoins, la croissance résisterait, grâce au soutien de la demande intérieure. L'investissement des entreprises resterait lui porté par des conditions financières

favorables. L'inflation totale atteindrait un creux à 1,1 % en moyenne annuelle en 2020, liée au ralentissement des prix de l'alimentation et de l'énergie. Elle atteindrait 1,3 % en 2021 et 1,4 % en 2022.

Pour la troisième année consécutive, les créations nettes d'emplois dans l'ensemble de l'économie seront supérieures à 250 000 en 2019 en moyenne annuelle. De 2016 à 2019, environ un million d'emplois auront été créés en France, essentiellement dans le secteur salarié marchand.

La croissance de la consommation des ménages s'élèverait à 1,2 % en 2019, et 1,5 % en 2020.

Après deux années de forte hausse, le taux d'investissement des ménages en pourcentage du revenu disponible devrait se stabiliser.

L'investissement des entreprises, très soutenu aux deuxième et troisième trimestres, apparaît particulièrement dynamique en 2019, affichant une hausse de 3,9 %. Ce dynamisme serait notamment imputable à l'investissement dans le numérique.

Les exportations françaises marqueraient un ralentissement marqué en 2019, à 2,2 % (après 3,5 % en 2018) et 1,9 % attendus en 2020. Les importations évolueraient pour leur part en lien avec la demande intérieure. Elles connaîtraient un pic en moyenne annuelle en 2020 (2,9 %) lié à l'accélération de la consommation des ménages, pour ensuite ralentir en 2021 et 2022.

La loi de finances pour 2020 s'appuie sur une prévision de croissance de 1,3% pour 2020 (contre 1,4% prévu initialement).

Elle prévoit de ramener le déficit public à 2,2% du PIB, en baisse de 20,4 milliards d'euros par rapport à 2019 (3,1% du PIB).

La dépense publique va croître de 0,7% en 2020. Elle doit passer à 53,4% du PIB, contre 53,8% attendu en 2019.

Quant au taux de prélèvements obligatoires, il s'élèvera à 44,3% du PIB (contre 44,7% prévu en 2019).

En 2020, le déficit budgétaire devrait atteindre 93,1 milliards d'euros.

Les principales mesures prévues par la loi de finances pour les particuliers sont les suivantes :

- une réduction de 5 milliards d'euros de l'impôt sur le revenu. La première tranche imposable est ramenée de 14 à 11% et le reste du barème est ajusté afin de concentrer les gains de la mesure sur les contribuables les plus modestes. Les ménages relevant des taux d'imposition les plus élevés (41% et 45%) ne sont pas concernés ;
- l'exonération de cotisations salariales des heures supplémentaires (comme en 2019) ;
- la défiscalisation et une exonération de toute cotisation sociale et contribution de la prime exceptionnelle, qui est reconduite en 2020 ;

- une nouvelle revalorisation de la prime d'activité à hauteur de 0,3% et une hausse de près de 10% des crédits dédiés à cette prime ;
- la suppression intégrale de la taxe d'habitation pour 80% des foyers fiscaux. Pour les 20% de foyers restants, la suppression s'échelonne de 2021 à 2023.

### 1-2 Au plan local

L'année 2019 ne sera pas une année record sur le plan touristique mais reste une très bonne année. La base de loisirs a enregistré 85 728 entrées, contre 95 824 en 2018. On dénombre 53 262 entrées payantes en 2019, contre 49 702 en 2018.

La piscine municipale affiche 12 097 entrées en 2019, contre 15 698 en 2018, mais avec quatre jours d'ouverture en moins en raison de compétitions de natation et une journée non comptabilisée en raison de l'ouverture gratuite de l'établissement en pleine canicule.

Le thermalisme enregistre sur l'année 2 635 cures et 110 104 entrées au centre thermo-ludique. Le nombre de nuitées de la résidence des Bains de Casteljaloux s'établit à 19 612.

Le casino montre une progression de 16 % sur l'année.

Un hôtel de standing, le Clos Castel, a ouvert ses portes avenue du 8 mai 1945. Doté d'un bâtiment pour les séminaires, il ouvre notamment la voie au tourisme d'affaires dans la commune.

Dans le secteur des petits commerces de centre bourg, la tendance reste dynamique. Les pas de porte à vendre ou à louer trouvent des repreneurs dans des délais réduits.

Le secteur du bâtiment et des travaux publics reste porté par les investissements publics et privés.

Dans le secteur industriel, la recherche de parcelles ou de locaux libres reste soutenue. Dans plusieurs secteurs de l'artisanat et de l'industrie, on relève des difficultés pour les chefs d'entreprise à recruter de la main-d'œuvre, y compris lorsqu'ils proposent de former les candidats.

### 2- La loi de finances 2020 et les collectivités locales

La loi de finances 2020 confirme la suppression définitive de la taxe d'habitation (TH) pour 80 % des foyers (pour les 20 % des ménages restants, la suppression se déploiera jusqu'en 2023). Le texte valide le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties aux communes dès le 1<sup>er</sup> janvier 2021 et l'État compensera aux communes la différence entre la recette de taxe d'habitation supprimée et la ressource de taxe foncière départementale transférée au moyen d'un coefficient correcteur. Cette opération coûtera un milliard d'euros à l'État, soit le coût du différentiel entre les produits de TH (15,2 Md€) et le montant de la taxe foncière pour sa part départementale (14,2 Md€).

L'analyse de l'évolution des concours financiers aux collectivités locales montre une progression de 0,6 Md€ et atteint 49,8 Md€. Principale composante, la dotation globale de fonctionnement des communes et des départements est stable (27 Md€). En son sein, les dotations de péréquation devraient évoluer dans les mêmes proportions que l'an dernier : + 90 M€ pour la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) et une stabilité de la Dotation Nationale de Péréquation (DNP).

Le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) croît de 350 M€ (+6%) par rapport à 2019 pour atteindre 6 Md€ de crédits en 2020. Les dotations de l'Etat en faveur de l'investissement demeurent aux montants de l'an passé (notamment plus d'un milliard d'euros au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux – DETR).

Pour les Régions, la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) baisse de 55 M€ en 2020.

Le principe de la poursuite de la révision des valeurs locatives cadastrales pour les locaux d'habitation a été fixé, mais le processus sera effectivement lancé après 2022. L'Etat promet d'ores et déjà une compensation à l'euro près grâce à la mise en place d'un coefficient correcteur. Ce mécanisme prévoit que les surcompensations seront prélevées directement à la source et reversées aux communes sous-compensées par l'intermédiaire du compte d'avance.

La revalorisation forfaitaire des bases d'imposition est fixée à 0,9 %.

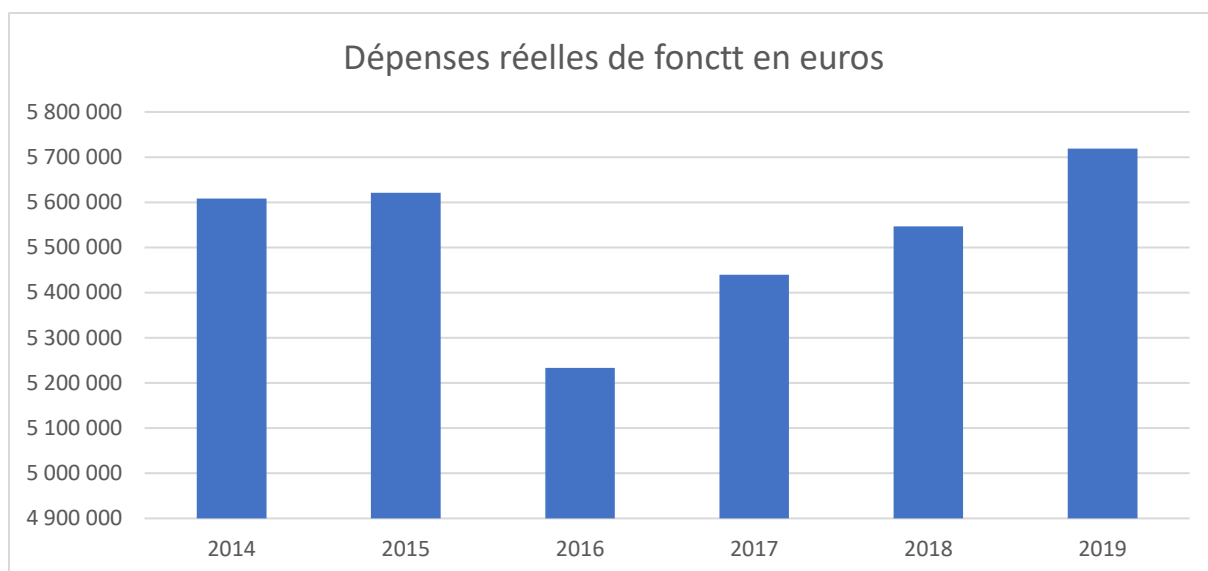
### **3- Analyse rétrospective (compte administratif)**

#### **3-1 L'année 2019 en chiffres et en perspective**

##### **a) Des dépenses réelles de fonctionnement en hausse de 3 %**

En 2019, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 5 718 566 euros, soit une hausse de 171 797 euros par rapport à 2018, ce qui représente une progression de 3 % :

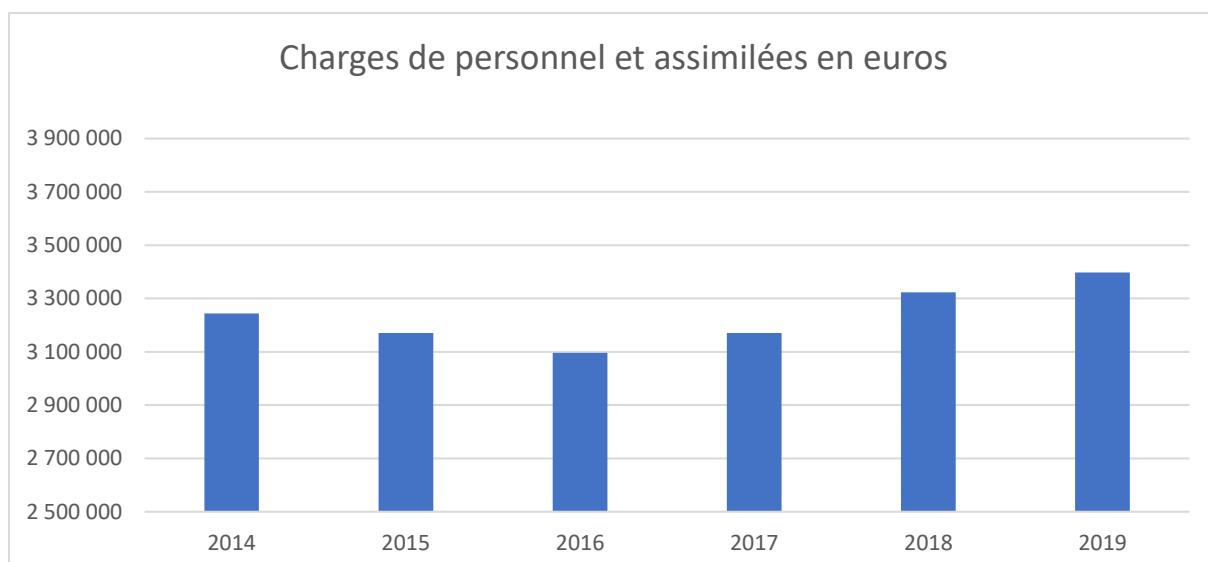
	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Dépenses réelles de fonctt	5 607 953	5 620 892	5 233 036	5 439 281	5 546 769	5 718 566



Les charges de personnel et assimilées ont enregistré une hausse de 2,2 % en 2019 (+73 569 euros) et s'élèvent à 3 397 095 euros. Cette progression trouve son origine pour une part dans le glissement-vieillesse-technicité (GVT) et pour une autre part dans l'augmentation des remplacements pour arrêt maladie.

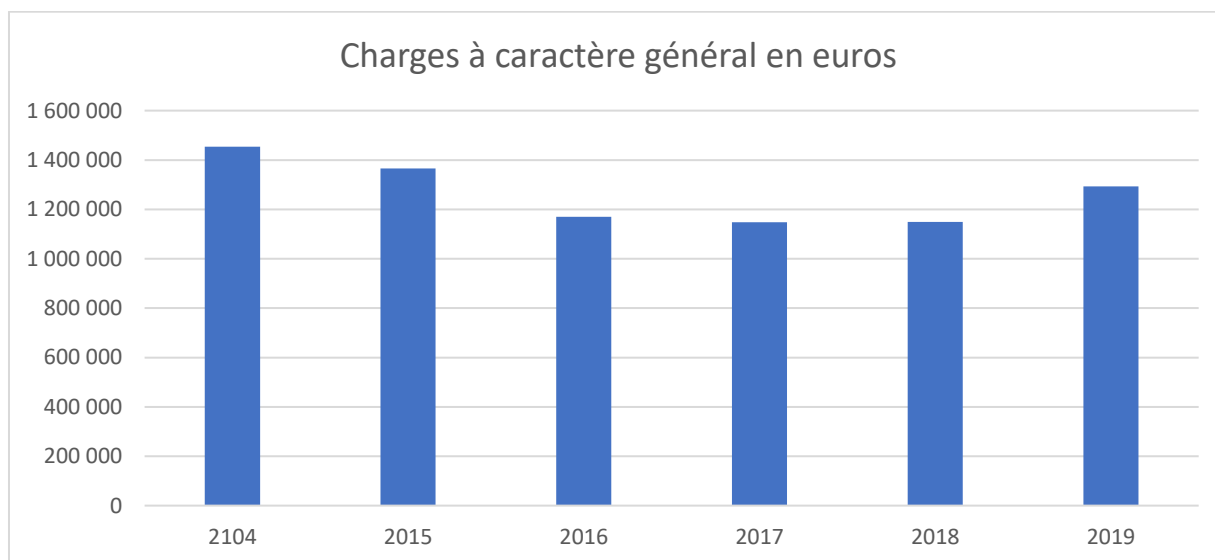
Les charges de personnel et assimilées atteignent 59,4 % des dépenses réelles de fonctionnement (contre 59,9 % en 2018). Cette proportion des charges de salaire s'explique essentiellement par une offre de services publics très importante et par la volonté municipale de ne pas déléguer ces missions de service public au secteur privé.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Charges de personnel et assimilées	3 244 461	3 170 412	3 096 005	3 170 696	3 323 526	3 397 095



Les charges à caractère général s'élèvent à 1 292 991 euros, ce qui représente une hausse de 143 613 euros par rapport à 2018 :

	2104	2015	2016	2017	2018	2019
Charges à caractère général	1 454 335	1 365 130	1 170 428	1 148 257	1 149 378	1 292 991

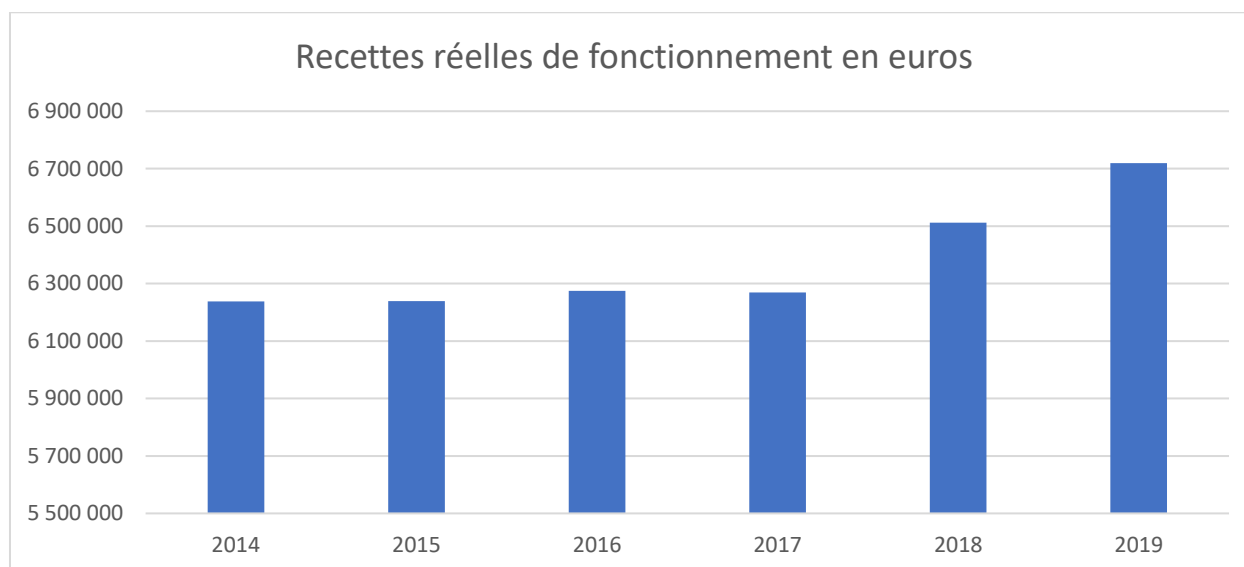


Ce sont donc ces charges à caractère général qui expliquent en grande partie l'augmentation des dépenses de fonctionnement. Le changement de la masse filtrante de la piscine, la vidéo-surveillance des bâtiments municipaux ou encore l'étude pour le CTG expliquent à eux plus de 50 % de cette hausse (76 000 euros).

*b) Hausse sensible des recettes réelles de fonctionnement*

Les recettes réelles de fonctionnement affichent une hausse de 208 039 euros (+ 3,2 %) et progressent plus vite que les dépenses réelles de fonctionnement :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Recettes réelles de fonctionnement	6 238 466	6 238 830	6 275 222	6 268 665	6 511 718	6 719 757



Cette hausse des recettes est d'autant plus remarquable que les principales dotations de l'Etat poursuivent leur baisse (– 27 263 euros).

Le prélèvement sur le produit brut des jeux reste en progression (+119 499 euros) et explique pour une très large part la progression des recettes de fonctionnement. Si l'on intègre toutes les recettes le concernant, le casino rapporte en 2019 plus de 800 000 euros à la commune.

*c) Les dépenses d'investissement*

En 2019, les dépenses réelles d'investissement se chiffrent à 907 937 euros. Les restes à réaliser s'élèvent à 568 348 euros et comprennent notamment les études d'aménagement urbain et l'acquisition d'une parcelle à proximité du giratoire de la base de loisirs.

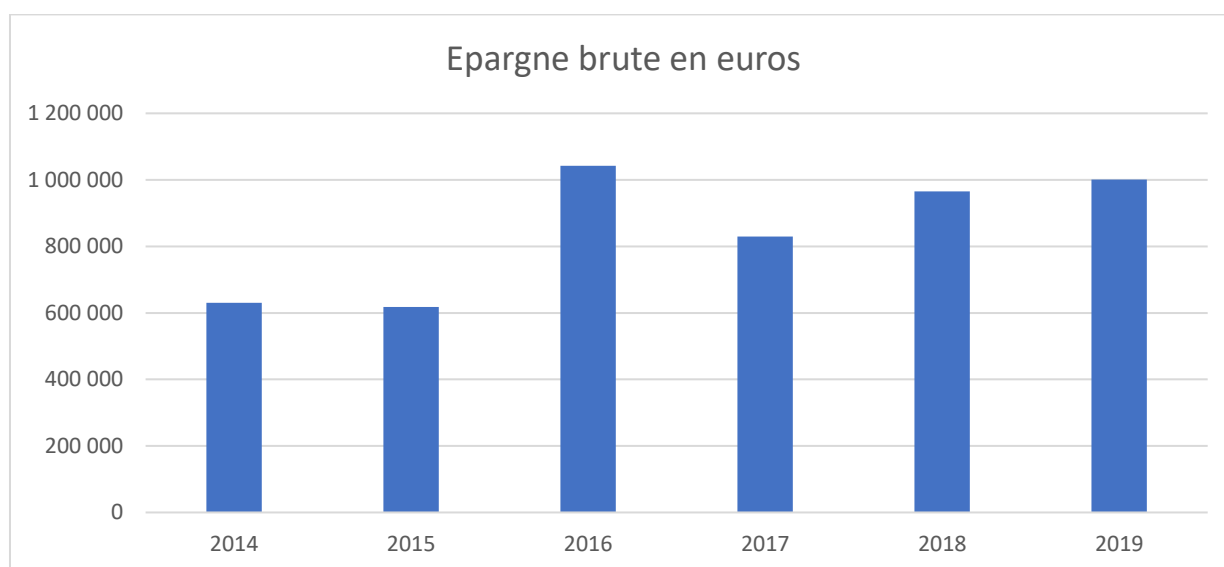
*d) Evolution des soldes de gestion*

L'épargne brute (ou autofinancement brut) mesure l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Elle est affectée à la couverture

d'une partie des dépenses d'investissements, notamment le remboursement de la dette et le financement des équipements. Cette épargne brute progresse en 2019, passant de 964 949 euros à 1 001 191 euros.

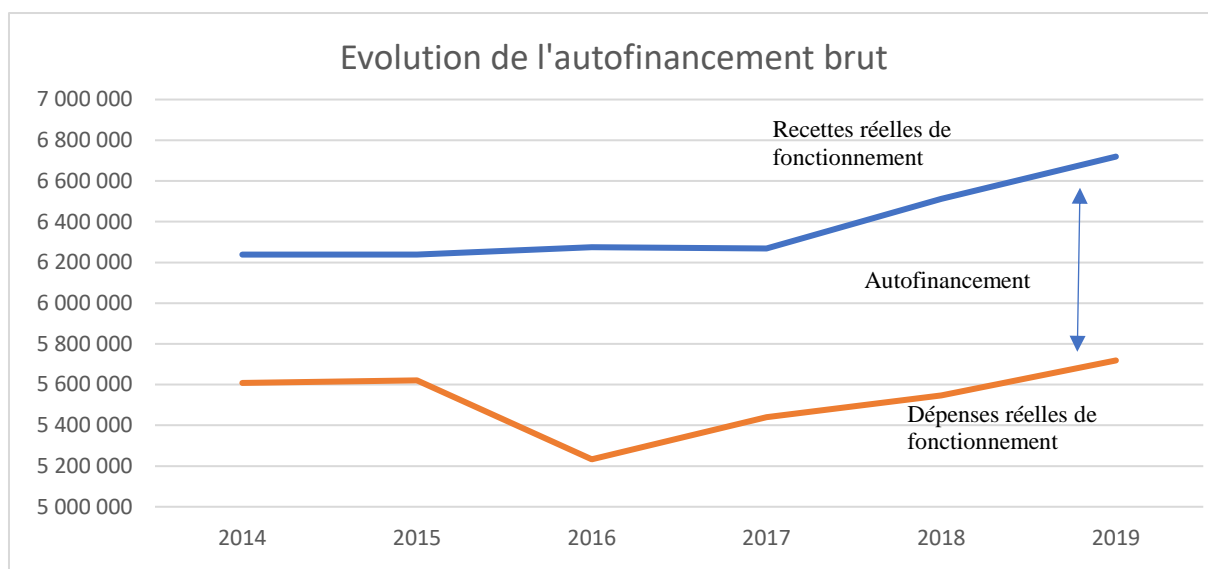
Il est généralement admis qu'un taux d'épargne brute (épargne brute/recettes réelles de fonctionnement) situé entre 8% et 15 % est satisfaisant. A Casteljaloux, ce taux s'élève à 15,3 %.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Epargne brute	630 513	617 938	1 042 186	829 384	964 949	1 001 191



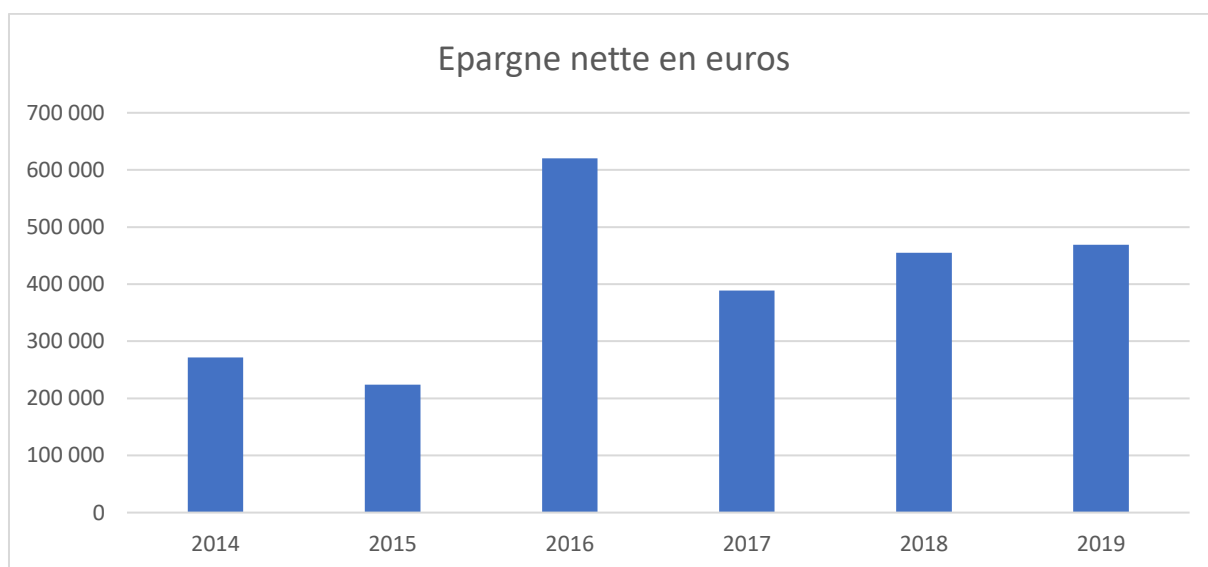
	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Recettes réelles de fonctt	6 238 466	6 238 830	6 275 222	6 268 665	6 511 718	6 719 757
Dépenses réelles de fonctt	5 607 953	5 620 892	5 233 036	5 439 281	5 546 769	5 718 566





L'épargne nette donne l'autofinancement disponible après remboursement du capital de la dette. En 2019, elle s'élève à 469 137 euros, soit une progression de 14 188 euros :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Epargne nette	271 539	223 959	620 068	388 962	454 949	469 137



La capacité de désendettement de la commune s'élève à 5,9 années. Indicateur de solvabilité essentiel de la collectivité, la capacité de désendettement mesure la capacité de la commune à rembourser sa dette. Plus précisément, elle donne le nombre d'années dont aurait besoin la collectivité pour rembourser l'intégralité de son encours de dette, en supposant qu'elle y consacre toutes ses ressources disponibles.

### 3-2 L'année 2019 sous l'angle des opérations d'investissements programmées au BP

#### ➤ Aménagements urbains

Les études d'avant-projet des aménagements urbains ont été réalisées, en collaboration avec la SEM 47, le cabinet Palimpseste et le CAUE 47. Les projets présentés aux partenaires institutionnels et experts ont été unanimement salués pour leur qualité.

La rue Saint-Raphaël a été requalifiée. La chaussée a été refaite à l'aide d'un revêtement en béton désactivé. Un caniveau en pierre de Vianne a été posé et des végétaux ont été plantés, le tout pour un montant total de 80 000 euros.

Les couches d'usure des revêtements des places Louis-Jean Cappes et de Kunheim ont été appliquées.

En ce qui concerne la protection incendie, de nombreux poteaux et bâches ont été installés au cours de l'année sur tout le territoire communal.

#### ➤ Bâtiments communaux

Les travaux de réfection de la toiture de la maison du Roy, siège de l'office de tourisme, ont pris du retard en raison du plan de charges des entreprises du BTP, mais ils débiteront en fin d'hiver.

#### ➤ Equipements sportifs et de loisirs

La passerelle en bois chevauchant l'Avance pour ouvrir le chemin de randonnée s'étendant de la Bartère à la base de loisirs a été posée. Ce parcours pédestre de plus de deux kilomètres préfigure la ceinture verte qui fera le tour de la ville et rejoindra la voie verte entre Casteljaloux et Marmande, prévue sur l'emprise de l'ancienne voie ferrée.

#### ➤ Ecoles

Les équipements numériques du projet ENIR ont été déployés dans les deux écoles publiques et les enseignants ont été formés à leur utilisation par le responsable informatique de la mairie.

#### **4- Analyse rétrospective des budgets annexes**

##### **4-1 Camping de la piscine**

Le compte administratif du budget annexe du camping de la piscine affiche un montant de dépenses réelles d'exploitation de 42 781 euros en 2019, contre 43 376 euros en 2018.

Les recettes progressent à 58 688 euros, contre 44 447 euros en 2018.

Le capital restant dû de la dette sur ce budget annexe s'élève à 17 540 euros au 31 décembre 2019.

##### **4-2 Complexe touristique**

Les dépenses réelles d'exploitation de la base de loisirs se sont élevées à 199 453 euros en 2019, contre 114 586 euros en 2018. L'augmentation des dépenses s'explique par l'ouverture d'une deuxième plage.

Les recettes réelles d'exploitation ont atteint 210 651 euros en 2019, comprenant les entrées à hauteur de 123 665 euros et des redevances et loyers à hauteur de 86 986 euros. Les dépenses réelles d'investissement ont atteint 231 017 euros, liées à l'ouverture d'une deuxième plage et divers renouvellements d'équipements (jeux...)

Le capital restant dû sur la dette de ce budget annexe s'élève à 231 744 euros au 31 décembre 2019.

#### **5- Les orientations budgétaires pour 2020**

##### **5-1 Investissements**

Les investissements en projet pour 2020 sont les suivants :

###### **➤ Cadre de vie**

La requalification de la place Gambetta inaugurera le vaste chantier des réaménagements urbains. Cette première tranche de travaux s'élèvera à 1 409 142 euros TTC et s'étendra de l'automne 2020 au début de l'année 2022, en trois phases opérationnelles distinctes. Pour 2020, une enveloppe de crédits de 500 000 euros sera inscrite.

###### **➤ Voiries et réseaux**

Le parking de La Bartère nécessite une réfection dont le montant a été estimé à 55 000 euros.

Le chemin de Paillasson nécessite une réfection évaluée à 27 900 euros.

En ce qui concerne la rue de Biremons, une étude a été commandée auprès d'un cabinet spécialisé. Par très fortes précipitations, l'eau de pluie en provenance des champs du bassin versant se déversent dans la rue et inondent la zone commerciale située route de Marmande. Les travaux à prévoir s'élèvent à un montant total de 240 000 euros. Une première tranche de travaux de 120 000 euros est prévue en 2020, mais nécessite la réalisation de travaux préalables de la communauté de communes, toujours en attente.

Une provision de 80 000 euros sera soumise au vote pour les extensions de réseaux.

➤ Sécurité

Une enveloppe de 25 000 euros sera proposée pour l'acquisition d'un premier dispositif de vidéo-surveillance et après concertation de la population.

➤ Enfance jeunesse

La mise en œuvre d'un portail numérique unique pour les familles couvrant toutes les activités liées à l'enfance sera proposée dans le courant de l'année. L'objectif est de simplifier toutes les démarches des familles concernant la vie de leurs enfants, qu'il s'agisse des activités scolaires, périscolaires, du centre de loisirs, de la crèche ou encore de la halte-garderie (paiement, réservations, activités, etc.).

Une enveloppe budgétaire de 37 000 euros est prévue pour la création d'un city stade, c'est-à-dire un terrain urbain multisports à destination des enfants et des adolescents.

➤ Bâtiments communaux

Une enveloppe de crédits de 35 000 euros sera inscrite pour la mise en accessibilité des bâtiments communaux.

Par ailleurs, la toiture de l'immeuble occupée par Castel O jeunes doit être refaite, pour un montant prévisionnel de 38 500 euros TTC.

➤ Equipements des services

Trois véhicules des services techniques devront être remplacés, pour un montant prévisionnel de 66 000 euros.

Pour le budget primitif 2020, l'enveloppe prévisionnelle d'investissements nouveaux s'élèvera à 1 200 000 euros.

Ce volume d'investissement, ainsi que celui correspondant aux restes à réaliser ( 568 348 euros), seront intégralement autofinancés et il n'est prévu aucun recours à l'emprunt en 2020.

### 5-2 Fonctionnement

Le maintien des services publics reste un objectif prioritaire dans tous les secteurs d'activité : culture (médiathèque, école des musiques, cinéma), social (CCAS, aides sociales), seniors (portage de repas à domicile, transport à la demande, animations), enfance et petite enfance (centre de loisirs, crèche, halte-garderie, relais d'assistantes maternelles), sport (stades, salles de sport, piscine), écoles (activités périscolaires, cuisine centrale), associations (service de soutien, soutien logistique, régime de subventions), loisirs (salle d'animation, programme de manifestations), économie (zone d'activité, accueil d'investissements), etc.

Pour autant, la maîtrise des dépenses de fonctionnement restera à l'ordre du jour.

Comme dans toute activité de service, les charges de salaire et assimilées constituent le principal poste de dépense de la section de fonctionnement (59,9 % en 2018, 59,4 % en 2019). La commune n'a procédé à aucun recrutement net en 2019. Seuls les départs en retraite sont remplacés. Mais à effectif constant, la masse salariale continue de progresser par le jeu du glissement vieillesse technicité (GVT), en raison des avancements d'échelons, des avancements de grade, des changements de cadre d'emplois.

En ce qui concerne l'ensemble des dépenses réelles de fonctionnement, l'objectif consiste à ne pas dépasser une hausse annuelle de 2 %.

En ce qui concerne l'évolution du besoin de financement, il n'est pas prévu de recourir à l'emprunt. Les investissements seront intégralement autofinancés.

## **6- Orientations budgétaires concernant les budgets annexes**

### 6-1 Camping de la piscine

Des travaux de goudronnage des allées sont devenus indispensables. Ils ont été chiffrés à 7 000 euros. Des dépenses d'éclairage sont également à prévoir, pour un montant prévisionnel de 3 200 euros.

## 6-2 Complexe touristique

Pour répondre à la très forte affluence de la base de loisirs, une deuxième plage surveillée a été aménagée, entre le casino et les chalets du lac. Le seul investissement substantiel à prévoir en 2020 concerne l'installation d'un poteau de défense incendie, pour un montant de 12 500 euros.

## 7- La gestion de la dette

Au 31 décembre 2019, le capital restant dû de la dette du budget principal s'élève à 5 989 511 euros (6 258 146 euros en consolidé avec les budgets annexes), ce qui représente un montant par habitant de 1 291 euros, contre 762 euros pour la moyenne de la strate en 2018. Toutefois, comme le souligne la Direction générale des collectivités locales (DGCL), les montants des emprunts dans les communes touristiques sont beaucoup plus importants que ceux de la moyenne des communes de même strate.

A Dax par exemple, ville thermale la plus importante du Sud-Ouest, la dette s'élève à 2 231 euros par habitant en 2018, malgré l'existence d'une communauté d'agglomération qui finance une large part des investissements présents sur la ville. A Cazaubon (Barbotan les thermes), la dette s'élève à 1 117 euros par habitant, à Bagnères de Bigorre à 1 896 euros. Certaines stations de tourisme de montagne peuvent même dépasser 15 000 euros par habitant.

Par ailleurs, il convient de rappeler qu'en raison du caractère touristique de la commune, la population de Casteljaloux est surclassée à 6 300 habitants, en vertu d'un arrêté préfectoral, ce qui signifie qu'en raison de la fréquentation touristique, la population de la commune équivaut à 6 300 habitants. Ramenée à ce nombre, la dette par habitant ne se chiffrerait plus qu'à 950 euros par habitant.

En 2020, l'annuité de la dette s'élèvera à 768 054 euros, dont 562 204 euros en capital et 205 850 euros en intérêts. Au mois de décembre 2020, le capital restant dû s'élèvera à 5 427 308 euros.

En ce qui concerne la composition de la dette, les emprunts structurés (dont le score Gissler est supérieur à 1 A) représentent 61 % du montant total des emprunts souscrits. Ils sont au nombre de deux. L'emprunt Sfil, dont le capital restant dû s'élève à 3 142 448 euros, est classé 3 E. L'emprunt Caisse d'Epargne, dont le capital restant dû s'élève à 511 762 euros, est classé 4 B.

Le profil d'extinction de la dette du budget principal est le suivant :

Année	Capital de départ	Capital	Intérêts	Annuité	Capital restant dû
2020	5 989 511,67	562 203,86	205 850,81	768 054,67	5 427 307,81
2021	5 427 307,81	602 051,65	186 775,07	788 826,72	4 825 256,16
2022	4 825 256,16	602 869,89	167 650,71	770 520,60	4 222 386,27
2023	4 222 386,27	605 866,02	146 843,34	752 709,36	3 616 520,25
2024	3 616 520,25	633 442,00	126 154,21	759 596,21	2 983 078,25
2025	2 983 078,25	658 367,90	103 970,19	762 338,09	2 324 710,35
2026	2 324 710,35	508 600,23	81 090,77	589 691,00	1 816 110,12
2027	1 816 110,12	472 310,75	62 197,88	534 508,63	1 343 799,37
2028	1 343 799,37	436 983,62	44 653,18	481 636,80	906 815,75
2029	906 815,75	302 561,68	29 013,99	331 575,67	604 254,07
2030	604 254,07	326 098,07	19 173,41	345 271,48	278 156,00
2031	278 156,00	278 156,00	9 689,16	287 845,16	0,00

Le prélèvement sur le produit brut des jeux du casino rapporte l'équivalent de l'annuité de remboursement de la dette. En d'autres termes, la dette communale est remboursée par les recettes perçues sur le casino.

## **8- La politique fiscale**

En ce qui concerne les valeurs locatives autres que professionnelles qui servent de base fiscale, l'article 50 undecies de la loi de finances 2017 a instauré à compter de 2018 une mise à jour annuelle automatique en fonction non plus de l'inflation prévisible, mais en fonction du dernier taux constaté. Ce taux est calculé en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation entre le mois de novembre N-1 et le mois de novembre N-2, soit 0,9 %, sous réserve d'une notification officielle.

Pour 2020, il sera proposé une nouvelle fois de ne pas augmenter la fiscalité. Les taux d'imposition communaux resteront donc stables au niveau suivant :

- taxe d'habitation 16,52 %
- taxe sur le foncier bâti 22,37 %
- taxe sur le foncier non bâti 59,14 %

Ils n'ont pas augmenté depuis 2008 et ont baissé de 3 % en 2014.